

DÉLIBÉRATION N° 2019-09/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du compte administratif 2018 du budget principal.

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi douze avril, à onze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice
= 31

Présents.....	15
Absents	14
Procurations.....	02
Votants	17

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 avril 2019.

Publiée le : 06 JUIN 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

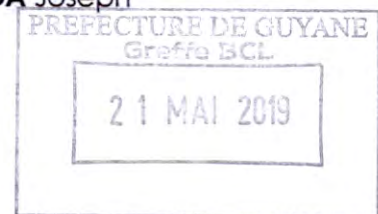
- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Artène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

- **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller.

PROCURATIONS :

De **M. JACOBIE** Micky à **M. PESNA** Bendy
De **M. CHAUMET** Chris à **M. VERDA** Joseph



Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 5 avril 2019 pour la suite des points à l'ordre du jour, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND Jean, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

DELIBERATION N° 2019-09/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du compte administratif 2018 du budget principal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (**CGCT**), notamment ses articles L 2312-1, L 2313-1 et 5211-26 ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République (**ATR**) ;

VU le rapport de présentation du compte administratif 2018 du budget principal transmis aux membres du conseil communautaire ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances du 1er avril 2019 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir échangé sur les réalisations de l'exercice budgétaire 2018 contenues dans le compte administratif 2018 ;

DECIDE de voter le compte administratif 2018 du budget principal ;

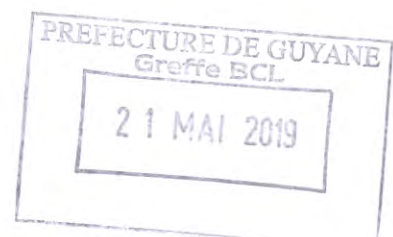
AUTORISE la présidente à satisfaire aux obligations afférentes.

VOTE => Pour = 14 Contre = 0 Abstention = 2 M. PESNA (M. JACOBIE)

Fait à Mana, le 12 avril 2019

Pour extrait conforme.

 La Présidente
Sophie CHARLES





Note explicative de synthèse n° 2019-09/CCOG-DGAS-FI
relative au budget principal : vote du compte administratif de l'exercice 2018

Mesdames et Messieurs, les Conseillers Communautaires ;

J'ai l'honneur de vous **présenter la note de synthèse du compte administratif du budget principal.**

Ce dernier intègre l'ensemble des décisions budgétaires prises au cours de l'année 2018 : le budget primitif, le budget supplémentaire ainsi que les décisions modificatives.

L'exécution du budget 2018 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations
Recettes	34 041 266€	14 592 555,52€
Dépenses	34 041 266€	11 648 209,30€
Résultat de la section en 2018		+ 2 944 346,22€
Résultat antérieur reporté de 2017		+19 616 261,39€
TOTAL - Résultat cumulé de 2018 à affecter.		+ 22 560 607,61€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations
Recettes	34 800 843€	2 624 860,47€
Dépenses	34 800 843€	5 344 593,14€
Solde d'exécution de la section en 2018 (A)		- 2 719 732,67€
Résultat antérieur reporté de 2017 (B)		- 5 446 852,98€
Résultat cumulé - résultat de clôture de 2018 (C) = (A+B)		-8 166 585,65€
Restes à réaliser en recettes 2018		6 259 406,51€
Restes à réaliser en dépenses 2018		4 889 567,90€
Solde des restes à réaliser 2018 (D)		1 369 838,61€
Besoin de financement de la section = (C+D)		-6 796 747,04€

La Présidente précise que la comptabilité administrative de l'ordonnateur en 2018 présente les mêmes identités de valeurs que le compte de gestion du trésorier municipal de la même année.

Les détails des opérations budgétaires, tant en fonctionnement qu'en investissement se trouvent dans le rapport de présentation du compte administratif.

La Présidente indique qu'il est **nécessaire d'affecter partiellement le résultat de 2018 : 6 796 747,04 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement** qui est de **6 796 747,04€.**

Par conséquent, **le reliquat de l'excédent de fonctionnement de 2018, 15 763 860,57€** reste en recettes de fonctionnement Cela conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.

